ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

météorologie

Question écrite n° 51507

Texte de la question

M. Daniel Spagnou alerte M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur la fermeture programmée pour juillet 2012 du centre départemental de la météorologie des Alpes-de-Haute-Provence. En effet, la direction de Météo-France va annoncer, aux organisations syndicales, la suppression de cette structure lors du CTP central du 23 juin 2009. Il rappelle que Météo-France est un établissement public à caractère administratif ayant pour mission l'observation et la prévision du temps, l'étude de l'atmosphère et la conservation de la mémoire du climat, organisé en trois niveaux géographiques, national, interrégional et départemental. Ainsi, le centre départemental de Saint-Auban-sur-Durance, composé de 5 météorologistes, représente un enjeu sécuritaire car les phénomènes météorologiques de petite échelle géographique ne sont pas les moins violents ni les moins dangereux, surtout dans la région PACA et plus particulièrement dans les Alpes-de-Haute-Provence, et les nouveaux modèles numériques, tels que Arôme, ont besoin d'une expertise locale fine par les prévisionnistes départementaux, notamment pour les zones de montagne. Il attire donc son attention sur la nécessaire présence de proximité d'un service météorologique opérationnel et de ses experts pour aider les services départementaux, élus et préfet, afin de prendre des décisions pertinentes et assurer ainsi la sécurité des personnes et des biens. Actuellement seul point d'observation humaine entre Nice et Grenoble, le site de Saint-Auban n'en est pas moins stratégique, dans le cadre de l'aménagement du territoire, notamment en raison de l'importance des vigilances et de son rôle incontestable lors de situations critiques comme celles survenues l'hiver dernier avec les chutes de neige importantes ou durant le printemps 2008 avec les grandes inondations de la Durance. Il lui demande donc de surseoir à à la décision prévue lors du CTP central du 23 juin prochain.

Texte de la réponse

Dans le cadre du projet de rationalisation de l'organisation de Météo-France, l'établissement va procéder à une réduction du nombre de ses implantations territoriales. Cette évolution est un élément des évolutions stratégiques inscrites dans le contrat d'objectifs et de performance entre l'État et Météo-France, signé le 23 juin 2009. Cette action contribue à l'effort entrepris par Météo-France pour demeurer au premier rang des services météorologiques européens. Il s'agit, pour Météo-France, de mieux utiliser les moyens qui lui sont impartis pour répondre aux nombreuses attentes de la société, par exemple dans le domaine de la recherche sur le climat, mais aussi dans celui de la sécurité des biens et des personnes. Météo-France s'inscrit ainsi dans l'effort engagé plus largement pour améliorer la qualité et l'efficacité du service rendu aux citoyens par les administrations et les établissements publics. Ces changements doivent s'accomplir dans le plein respect des missions de Météo-France. En particulier, en matière de prévision, il ne saurait être question d'une dégradation de la qualité du travail accompli. L'organisation envisagée, avec une structure renforcée en matière de prévision au plan régional, doit permettre de répondre à cette attente, voire d'encourager un fonctionnement toujours plus efficace des équipes de prévisionnistes « amont » (chargées de la prévision générale) seront ainsi dédiées à des domaines géographiques de prévision, de taille adaptée aux enjeux météorologiques. L'expertise acquise par Météo-France dans la connaissance des spécificités météorologiques locales fera l'objet d'une capitalisation.

Les réflexions conduites par l'établissement montrent que, dans ces conditions, une prévision assurée localement à l'échelle départementale ne s'impose pas d'un point de vue technique. En revanche, Météo-France maintiendra une implantation territoriale avec un maillage important (en moyenne un centre pour trois départements) qui permettra d'apporter à tous les utilisateurs qui le souhaiteront une prévision conseil, qui déclinera la prévision « amont » et l'affinera en regard des besoins. D'un point de vue calendaire, le dispositif de réforme se traduira par une phase transitoire, de 2009 à 2011. Une première liste des centres destinés à fermer en 2012 a été annoncée. Les préfets des départements concernés ont été saisis. Aucune fermeture n'interviendra donc avant 2012, ce qui laisse ainsi quelques années pour assurer une transition et permettre à la direction de l'établissement de définir, avec le personnel concerné, les solutions répondant le mieux possible à leurs attentes en termes d'évolution et de mobilité. Le centre départemental météorologique de Saint-Auban-sur-Durance ne figure pas dans la liste des implantations identifiées pour une fermeture en 2012. Une fermeture n'interviendra donc pas avant 2013, ce qui laisse, si cette éventualité devait être retenue, au moins quatre années pour préparer cette échéance.

Données clés

Auteur : M. Daniel Spagnou
Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51507
Rubrique : État
Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5498
Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4704